



Guérande

Guérande, le 25 novembre 2013

Services Techniques
Dossier suivi par Sylvain MICHELET
N/Réf. : SM/RC 424 2013

Objet : Aménagement des pistes cyclables
Votre courrier, en date du 05 septembre 2013

Madame,

Par courrier cité en objet, vous avez bien voulu nous faire part de certaines propositions d'aménagements, en vue d'améliorer et de sécuriser la circulation des cyclistes sur le centre-ville de Guérande et je vous en remercie.

En tout premier lieu, la gestion du circuit « *Vélocéan* » sur le territoire de la presqu'île est géré par CAP Atlantique, à qui je transmets votre courrier pour obtenir, de leur part, des réponses complémentaires sur les sujets abordés.

Toutefois, je peux vous porter, d'ores et déjà, les éléments de réponses suivants :

1°) Le Conseil Général, à la demande de la Commune a procédé à un aménagement, au droit de la traversée de la route bleue, qui permet de sécuriser sa traversée par les piétons et cyclistes qui empruntent la voie « *Vélocéan* ».

Nous avons bien conscience que cet aménagement n'est pas suffisant, au regard du nombre de véhicules qui empruntent, chaque jour, cet axe routier d'importance qui traverse notre territoire.

C'est pourquoi, nous travaillons, tant avec le Conseil Général qu'avec CAP Atlantique, pour assurer le dévoiement du circuit « *Vélocéan* », situé actuellement au cœur du parc d'activités, pour un circuit plus au sud, côté bassins de rétention, pour remonter le long des concessionnaires, côté route bleue, avant de traverser la voie départementale, à l'aide d'une passerelle qui serait située approximativement face au centre aquatique.

Ce dispositif permettrait de créer une liaison avec les circulations douces existantes, côté piscine, pour retrouver la voie « *Vélocéan* », le long de l'avenue Anne de Bretagne.

2°) Les trottoirs abaissés ne sont pas arasés, au niveau de la route, au droit des passages pour piétons.

Ce ressaut de moins de 2 cm est bien conforme aux prescriptions des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et permet d'assurer un fil d'eau, au niveau du trottoir, évitant, de ce fait, les flaches, en cas de pluies.



3°) Réhabilitation d'un marquage au sol, parallèle au passage pour piétons, afin de sécuriser la traversée des cyclistes.

Je transmets votre proposition au service de CAP Atlantique, en charge de la gestion de « Vélocéan ».

4°) Amélioration de la signalétique directionnelle de « Vélocéan », en direction du centre-ville et Piriac sur Mer.

Je transmets votre proposition au service de CAP Atlantique, en charge de la gestion de « Vélocéan ».

5°) Amélioration de la piste cyclable, au droit du chemin du Guesny / double sens cyclable.

Nous vérifions ce qu'il est possible de mettre en place sans entraver la qualité des matériaux utilisés, au droit de cette voie ainsi qu'en traversée de la rue, pour rejoindre la Porte Saint-Michel.

6°) Circulations douces, au droit du parc d'activités de Villejames.

Un programme de requalification de l'ensemble du parc d'activités de Villejames va être engagé très prochainement, permettant d'intégrer de façon plus lisible les circulations piétonnes et vélos.

7°) Mise en place d'appuis vélos, place du Marché au Bois.

Nous menons actuellement une étude pour reprendre l'aménagement de la place du Marché au Bois, aménagement qui prévoit bien l'implantation de mobilier urbain.

8°) Amélioration de l'accès des vélos, en sortie du parc d'activités de Villejames, vers le rond-point de Kerbiniou.

Certains travaux d'amélioration de la piste cyclable vont être menés tout prochainement, entre le rond-point de Kerbiniou et celui de Villejames (entrée Leclerc). Une finalisation de ces aménagements sera faite dans le cadre des travaux de requalification de Villejames.

9°) Les panneaux directionnels ont été modifiés afin d'être intégrés avec la signalisation d'Information Locale, qui a été mise en place tout dernièrement en centre-ville.

Contrairement à ce que vous semblez indiquer, cette signalétique directionnelle, inscrite en lettrage blanc sur fond vert est bien lisible, lisibilité d'ailleurs renforcée par l'adoption du fond vert, utilisé pour toute signalétique directionnelle d'importance au niveau national.

Espérant avoir répondu à vos interrogations et en vous remerciant de l'attention que vous avez bien voulu porter à la sécurisation de nos voies douces sur notre territoire, je vous prie de croire, **Madame**, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Pour le Maire,

Yves LACROIX

Maire Adjoint en charge des travaux



Copies : Marie Annick DURAND (Conseillère Municipale) – Luc PORTET (Maire Adjoint en charge des sports)
Mélanie JEUVREY (responsable du service des sports)